

des dépenses inutiles en voulant tenter ce qui est impossible : le seul parti qui reste à prendre, c'est de sacrifier l'animal.

Un autre service que les vétérinaires peuvent rendre aux cultivateurs, c'est que, vivant au milieu des campagnes, ils doivent bien faire entendre aux gardiens des bestiaux que ce n'est qu'en usant de modération envers les animaux et en ne les brutalisant jamais qu'on parvient à les empêcher d'être indociles et baveux. Il en est sans doute dans le nombre qu'il faut reprimer par la fermeté, et leur imposer par la crainte.

C'est surtout dans le traitement des maladies des animaux domestiques qu'il faut beaucoup compter sur les ressources de la nature et ne pas toujours agir par soi-même ; ne jamais négliger les renseignements qu'on peut obtenir par l'ouverture de ceux qui sont morts, pour constater l'état où se trouve le viscéral et publier les observations de pratique qu'ils auront été à portée de faire ; à conserver correspondance avec les écoles vétérinaires où ils ont reçu le premier bienfait que l'homme puisse procurer à l'homme, l'instruction : c'est un tribut de reconnaissance que leurs maîtres ont droit d'attendre d'eux.

Si ceux qui par état s'occupent de traiter les bestiaux malades étaient suffisamment pénétrés de cette considération importante, ils n'auraient pas autant de confiance dans ce qu'ils appellent leur matière médicale, dont l'expérience et le raisonnement démontrent que trop l'insuffisance, l'infirmité et l'abus ; c'est dans l'usage régulier de tout ce qui sert à l'entretien de la vie que réside la méthode préservative. La précaution de séparer sur-le-champ les bestiaux quand on remarque chez eux un déficit d'appétit, de la tristesse, une prostration de forces, est déjà un remède et souvent un bon moyen de les rappeler à la santé ; mais lorsqu'on présume que leurs maladies viennent de la fatigue, de la malpropreté de leur habitation, de la dizette des aliments ou de leur qualité inférieure, il faut avoir l'attention de faire cesser la cause première du mal, parce qu'elle ne manquerait pas de préjudicier à l'efficacité des agents curatifs que les indications rendraient nécessaires ; être en garde surtout de ne pas accroître les ressources médicales, par la multiplicité des remèdes, car la richesse en ce genre est une véritable pauvreté.

Quoique la botanique médicale ait beaucoup perdu de ses prétentions, et que le nombre des plantes applicables à la médecine vétérinaire soit très circonscrit, l'étude de cette partie de l'histoire naturelle n'en est pas moins nécessaire aux artistes vétérinaires, surtout s'ils tournent leurs recherches vers les connaissances des plantes qui croissent spontanément dans les cantons qu'ils habitent ; à discerner particulièrement celles qui sont vénéneuses, pour les faire arracher pendant la floraison et en délivrer pour toujours les champs, d'avec celles qui doivent faire le fonds de la prairie naturelle ou artificielle.

Quand on soupçonne qu'un animal a péri pour avoir mangé une plante malsaine, il est du devoir de l'artiste vétérinaire appelé pour donner son avis, d'examiner si la cause de cet événement n'est pas plutôt due à la nature marécageuse du sol sur lequel ces plantes ont végété, ou bien encore parce qu'on les aura administrées trop fraîches, couvertes de rosée ou en surabondance. Les renouées, dont les racines on se récrie souvent, pourraient fort bien être dans ce cas. Il est rare, à moins d'un appât désordonné, que les bestiaux s'avisent de toucher une herbe évidemment nuisible, ou qui ne leur convient pas.

Les différentes plantes propres à servir de pâturage aux

bestiaux sont si nombreuses et présentent tant de variétés qu'il y en a même pour les sols les plus ingrats ; c'est une botanique à faire que celle des plantes fourragères, et c'est à celle-là qu'il faut s'adonner.

Il appartient encore aux artistes vétérinaires de fixer le choix du cultivateur sur les végétaux qui réunissent le plus de qualités pour servir de nourriture aux animaux domestiques. Toutes les plantes qui ont la propriété de tailler, de fournir peu de tiges élevées, garnies de feuilles larges et tendres, qui résistent à la sécheresse et bravent la rigueur des saisons, qui conservent longtemps leur verdure sur pied, faent aisément, toutes ces plantes devraient former à peu près la botanique entière des prairies naturelles ou artificielles.

Dans un siècle où l'art vétérinaire jouit d'une considération méritée, il paraît étonnant qu'on n'ait pas encore songé à réunir toutes les connaissances pratiques acquises uniquement pour cette partie précieuse de l'économie rustique que nous avons un si grand intérêt de voir prospérer.

Quo d'erreurs et de dépenses ne pourrait-on pas éviter par la composition d'un bon livre traitant ce sujet ! Que quelques agronomes doués de connaissances plus étendues que n'en a communément le simple cultivateur, se réunissent pour insérer dans un traité, avec un titre capable d'exciter la curiosité, qu'il serait possible de lire en commun, les meilleures pratiques éparses çà et là, la plupart inconnues hors des cantons où elles se sont concentrées, mais rédigées dans une forme analogue aux goûts, aux facultés et à l'intelligence de nos cultivateurs, enfin des éléments pratiques d'économie rurale qui puissent être mis fructueusement entre les mains de toutes les classes agricoles. Notre Gouvernement sans doute encouragerait une publication aussi utile et devenue nécessaire dans le pays.

Nous croyons savoir que M. Landry, député de Montmagny, dans son *Nouveau traité d'agriculture* pour lequel il a reçu une prime avec médaille d'or, par le Conseil d'agriculture, y a fait de nombreuses additions quant au soin à donner aux animaux, sur les devoirs des vétérinaires dans les campagnes, et sur l'amélioration des races de nos bestiaux. Ce traité d'agriculture rencontrera sans doute le besoin que nous venons de signaler. Comme c'était le vœu exprimé par le Conseil d'agriculture à sa dernière Séance, nous espérons que le Département de l'agriculture de cette Province prendra un certain nombre d'exemplaires de cet ouvrage pour l'offrir en prime à nos sociétés d'agriculture et le faire accepter par nos institutions agricoles.

REVUE DE LA SEMAINE

L'Eglise du Brésil, jusqu'en ces derniers temps, si cruellement éprouvée, vient de voir les gouvernements prendre une résolution qui fait plus que trêve à la cruelle persécution dont elle était l'objet. On se rappelle que NN. SS. les évêques de Para et d'Oinda, ainsi que les gouverneurs de leurs diocèses, avaient été condamnés, les uns à la prison, les autres à l'exil ou à quelque autre peine. Or, le 17 septembre, l'empereur, de l'agrément de son Conseil et de ses ministres, leur a accordé une amnistie complète.

D'où est donc partie la salutaire et généreuse influence qui a amené un tel acte de justice, lorsque depuis plusieurs années déjà les droits de l'Eglise n'étaient plus seulement méconnus, mais que l'Etat portait une main sacrilège sur la personne sacrée des évêques et s'emparait des biens ecclésiastiques ! L'opinion publique du Brésil, ne regardé